

PMU/BET

DEPART DE LA COURSE
16H05

1,3 MILLIARD

À GAGNER
CE DIMANCHE !

TCFA

PMUC

PROMOTE

JJ-23

Prix 400 F Cfa
N° 2858

le jour

Vendredi 25 janvier 2019

le jour

lejourquotidien@yahoo.fr

http://lequotidienlejour.com
Tél.: 222 04 01 85

Directeur de la publication
Haman Mana

faire savoir, faire voir, faire parler, faire comprendre

Trésor public

**Où est passé l'argent
des lycées ?**

Plusieurs établissements d'enseignement secondaire attendent encore le décaissement des fonds.

P. 4

Sylvestre Ngouchinghe

“Le rapport de la Conac est un tissu d'affabulations contre notre entreprise”



Pp. 8-9

Le Pmuc lance un nouveau Quinté

P. 6

Couches jetables, les bébés en

Inquiétude. Alors qu'elles gagnent chaque jour du terrain, une alerte venue de la France révèle que celles-ci contiendraient des substances chimiques dangereuses pour la santé.

C'est une véritable histoire d'amour entre les femmes et les couches jetables. Il est devenu très commun de voir des mères sortir des couches jetables de leur sac à main. Elles ne se gênent pas non plus pour changer leur progéniture dans les lieux publics. C'est pratique vous répondent-elles. Normal ! Les rayons des supermarchés, les comptoirs des marchés, les boutiques en sont inondés. Avec 100 fca, on se procure une couche. Les marques sont tout aussi variées selon qu'elles sont importées ou fabriquées localement. Le rayon réservé aux couches jetables au supermarché Casino est bien garnie de couches jetables, de tout âge, de différentes marques, à des prix variés. C'est le cas également dans les boutiques visitées au marché central de Yaoundé.

Avantages

« Je n'utilise que les couches jetables. Elles sont pratiques, peu encombrantes, elles aspirent bien les urines contrairement aux anciennes couches malgré que cela revienne cher. Imaginez si un enfant utilise en moyenne 6 couches par jour multipliez par 7 pour une semaine et par 30 pour un mois. Si l'enfant porte les couches jusqu'à 3 ans, le coût est très élevé. », confie Henriette, directrice d'école. « Je n'ai pas le temps de laver les couches, vu que je travaille. En plus, elles sont pratiques. J'utilise les couches que je vends », renchérit Félicité, commerciale à Sitracel. Inès, la maman du petit Aurel préfère les couches jetables pour diverses raisons.



« Depuis que je les utilise, mon bébé n'a plus eu les problèmes d'irritation. Elles ont une bonne capacité d'absorption. Elles évitent les débordements », explique-t-elle. Pour d'autres, ces couches sont une manne tombée du ciel. « Avec la technologie, on est tous orienté vers les couches jetables. De manière pratique, aujourd'hui, je ne vous dirai pas que je vais me mettre à laver les couches. Pour la facilité, la couche jetable est là », pense Aurélie.

L'alerte a été donnée en France mercredi dernier. Les parents ont découvert avec ef-

froi les conclusions d'un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) relevant de différentes substances chimiques dangereuses dans les couches jetables qui peuvent notamment migrer dans l'urine et entrer en contact prolongé avec la peau des bébés. Ceux-ci sont exposés à une soixante de substances cancérigènes ou perturbateurs endocriniens dont les pesticides interdits dans de nombreux pays dont la France (lindane, quintozone), du glyphosate, l'herbicide ou des dioxines. Cette information est relayée par le journal Libération.

Il est aussi précisé que lors d'une réunion tenue à propos, les fabricants et distributeurs ont été priés de prendre « avant quinze jours des engagements pour éliminer ces substances des couches jetables. Les contrôles de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes seront aussi renforcés et celle-ci dressera un bilan dans six mois. Toutes ces mesures visent à apaiser les inquiétudes des parents.

Même au Cameroun, les couches jetables suscitent des inquiétudes. Henriette raconte :

« Il y'a deux mois, en allant vider la poubelle, j'ai remarqué qu'il y'avait des boules sur une couche déjà utilisée qui s'y trouvait depuis des jours. Je me suis approchée et j'ai constaté qu'elles ressemblaient à des boules d'eau. J'ai compté 60 au total sur cette couche. J'ai appelé ma fille et je lui ai fait comprendre que cette découverte me faisait douter de la qualité de ces couches et même avoir peur pour la santé de mon bébé. A base de quoi sont-elles faites ? Je m'interroge jusqu'à ce jour ». Tout comme elle, Marie a appris que les couches

jetables contiennent des plaquettes d'aluminium. Une révélation qui ne la rassure guère.

Alerte danger !

Pour d'autres, ce qui pose problème est la qualité de ces couches. On y retrouve certaines de bas de gamme vendues à des prix dérisoires. « Il est désormais possible d'avoir une couche à 50 fca. Elles sont contenues dans des ballots et ne sont pas emballées. Elles sont commercialisées à l'air libre et au contact de l'humidité moisissent », regrette une consommatrice.

A la brigade nationale des contrôles et de la répression des fraudes du ministère du Commerce, l'information n'est pas connue. Les couches jetables ne font pas encore l'objet d'une norme d'application obligatoire. « C'est l'Etat qui juge nécessaire de prendre des normes particulières, une surveillance particulière sur un produit. Jusqu'ici, les couches jetables sont certes un produit sensible mais, elles n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière. Nous allons prendre les mesures qui s'imposent. Nous allons si possible contacter les responsables qui ont lancé l'alerte. Si c'est avéré, si les produits sont identifiables de façon précise, nous allons les sortir du marché, nous allons aussi nous rapprocher du ministère de la Santé pour savoir quelles solutions ont été ce qu'il en est exactement. Nous allons faire une correspondance au Minsanté pour avoir les précisions ». Affaire à suivre.

Cécile Ambatinda

Les femmes délaissent les couches lavables

Consommation. Ces couches faites de matière de coton tendent à disparaître aussi bien dans les étals que dans les valises des mamans.

Les couches carrées communément appelées lavables frôlent le tiroir des oubliettes. Par simple curiosité cet après-midi, lors d'une visite dans un supermarché chic de Yaoundé, l'étonnement est à son comble : les couches carrées ne figurent pas dans le rayon de vente de couches de bébés. Comment ? On ne sait pourquoi, les responsables s'en tiennent au fait qu'il se sont tournés vers des livreurs spécifiques. A force de circuler, enfin on les trouve ! C'est dans une boutique au marché central. Mais ces paquets de couches n'attirent point. Au passage, une dame qui cherche quoi offrir à son neveu né il y'a une semaine s'étonne : « les couches si sont encore blanches ? », maugrée-t-elle, le regard détourné. La dame s'exclame ainsi, parce ces paquets de couches sont poussiéreux. Question-réponse ! Au tenancier de mauvaise humeur de répondre : « Si vous



achetiez ces couches allaient-elles mettre long ici ? »

Au supermarché Niki situé au marché Central, ces

couches faites de coton sont disponibles. Mais c'est avec beaucoup de peine admet Richard Yonga, le chef d'agence

de cet espace : « Il y a de cela deux ans, il y a eu un acharnement, personne ne les achetait. Nous avons été obli-

gés de faire des soldes ». A partir de 6500 Fcfa, à 7500 Fcfa, il est possible d'avoir le paquet. A l'intérieur il y a soit 6 ou 12 couches, taillées selon des dimensions précises. Au sujet de la célérité de vente, le chef d'agence se réjouit un tout petit peu : « Depuis un an, les gens commencent à revenir. J'imagine qu'ils se rendent compte de l'utilité et de l'importance de ces couches de coton ».

Alors que ces couches ont été les meilleures à une période. Mama Delphine mère de huit enfants s'en souvient encore comme si c'était hier : « Mon fils aîné à 40 ans aujourd'hui et j'ai toujours utilisé les couches en coton ». De plus, ces couches sont souvent utilisées à dose familiale. « J'entretenais bien les miennes de telle sorte que je les utilisais pour les autres enfants. Et puis au prochain accouchement, on rajoutait juste les couches. Ce qui faisait en

sorte que l'enfant ne manque pas de couches ».

Une expérience que partage Mariane, une mère et femme au foyer. « Ces couches sont solides et durables, ce qui permet d'aider les femmes qui n'ont pas pu préparer la layette de leurs enfants. Et c'était le cas avec ma cousine quand son bébé est né, il fallait les couches. J'ai juste sorti les couches de mon fils. Je les ai envoyées au pressing et à travers cela j'ai pu aider », narre-t-elle, le sourire en coin.

Que se passe-t-il avec l'utilisation de ces couches de coton ? Pour maman Delphine, il s'agit de la paresse. « Vous savez qu'avec les couches de coton, il faut bien entretenir. Laver à de l'eau chaude, bien rincer et repasser. Mais les jeunes filles d'aujourd'hui aiment la facilité. Alors que nous avons pris de la peine pour elles », déplore-t-elle.

Guillaume Aimée Mete

danger ?

Votre avis

Comment réagissez-vous à l'alerte lancée en France sur la dangerosité des couches jetables ?

« C'est une information inquiétante »

Marie Louise Pouka Secke, usager



De nos jours, toutes les jeunes femmes utilisent les couches jetables. C'est vrai qu'à notre époque, cela n'était pas aussi important que ça. C'est une information inquiétante. Et je pense qu'il faudrait absolument avoir le fin mot. Savoir si cette information est vraie. Si les informations sont sérieuses, il faut qu'on puisse informer la population pour qu'elle prenne des dispositions par rapport à cela. Si elles ne sont pas sérieuses, que l'on nous dise également. Cela doit être des informations sûres. Il ne faudrait pas qu'on nous donne indications erronées

dans le but de préserver les producteurs, des entreprises et des industries. Il faudrait aussi s'intéresser aux producteurs de ces couches.

« C'est incroyable »

Marie D. Batoum, assistante de direction



C'est incroyable. Cela met en danger la vie de nombreux enfants en danger. Cela fait qu'on se demande si les publicités qu'on nous montre en nous rassurant que les couches ont été testées et approuvées sont des publicités crédibles. On doute de la véracité des informations que l'on nous donne. Les consommateurs devraient faire plus attention à présent. Se dire que l'ancienne méthode, c'est-à-dire les couches non jetables n'est pas à négliger.

« On prend du recul »

Aurélie Ndeki Frida, usager



La réaction ne peut pas être favorable lorsqu'on vous dit qu'il y a des substances chimiques dans les couches des enfants. Tout de suite, on a une réaction négative. On a une réticence par rapport à cette information. Naturellement pour toute personne, si on vous dit que quelque chose peut nuire à ta santé, on prend du recul. Face à cette nouvelle, il faut d'abord vérifier l'information. Si elle est vraie, il faut prendre des dispositions. Par exemple, améliorer les produits avec lesquels ces couches sont fabriquées.

« Arrêter la production »

Odile Blanche



Si l'information est vraie, je pense qu'il faudrait arrêter pour un premier temps la production de ces couches jetables. Par la suite, étant donné que certaines femmes ne peuvent pas s'en passer, il faudrait que les producteurs revoient les substances utilisées pour fabriquer les couches. Au mieux, il faut repenser à l'utilisation des couches jetables dites « carées ».

Propos recueillis par Vicky Tetga

La taxe foncière

Nous pouvons nous tromper ; mais, laissez-nous continuer d'entretenir la naïveté de compter l'information concernant la taxe foncière parmi les premiers changements importants post-électoraux, destinés à montrer que le Cameroun, « est en pleine transformation et qu'il avance, résolument, dans la voie du progrès »... De quoi s'agit-il, au juste ? C'est tout simple : à partir de maintenant, il a été décidé que la taxe foncière sera obligatoirement payée, puisqu'elle sera adossée aux factures d'électricité. Les recettes, recouvrées grâce à elle, seront, pour 50%, reversées au Trésor Public et, pour 50%, reviendront aux Communes, dans le cadre, nous supposons, de cette hypothétique décentralisation que les Camerounais continuent d'appeler de leurs vœux... Nul n'a plus le droit de revenir sur cette Décision, puisqu'elle a pratiquement force de Loi. Mais, pour autant, ladite Décision appelle néanmoins quelques remarques. La première, la voici : telle que ladite Décision a été libellée et, surtout, telle qu'elle nous a été communiquée, elle ne concerne que les Camerounais qui payent leurs factures d'électricité et qui – cela va de soi – possèdent un compteur, en bonne et due forme. C'est la

condition sine qua non qui assure que la facture d'électricité conséquente sera émise, à laquelle sera adossée la taxe foncière. C'est clair : les autres propriétaires – parfois de gros propriétaires fonciers – entretenant des rapports flous et suspects avec ENEO et ne justifiant, de ce fait, d'aucune facture régulière, paieront leur taxe foncière ad libitum, à leur seule convenance, ou, plus fréquemment, ne la paieront jamais. Et ce ne sera pas justice. Car, à titre d'informations utiles, dans un quartier qui compte environ mille maisons, moins de cent maisons possèdent un compteur, à la régulière... La deuxième remarque pose la question de savoir sur la base de quoi on oblige le petit citoyen camerounais à payer ce nouvel impôt. Est-ce que les faiseurs de Lois de ce pays descendent parfois de leur piédestal, pour aller voir comment vivent les gens tout autour d'eux ? L'hum-



Patrice Etoundi Mballa

ble fonctionnaire, qu'on appelle, très abusivement, « propriétaire foncier », n'est autre que ce père tourmenté de famille nombreuse, auquel un beau-père généreux a cédé un bout de terrain de 400 m2. C'est là où notre homme est parvenu, au prix de mille contorsions, de sacrifices, de privations et de dettes, à élever « sa maison », au sol nu, aux murs non crépis, avec des toilettes dehors... Bien sûr, ce n'est pas chez ce Monsieur-là que l'on fait bombance, chaque soir ; ce ne sont pas ses enfants, non plus, qui vont passer leurs vacances d'été au pied du Mont Blanc, pour apprendre à skier. Plutôt, durant l'année entière, chez lui, on tire le diable par la queue et même par toutes les autres parties du corps...

Enfin, les économistes qui conseillent le Président de la République, le Ministre des Finances et nos autres autorités financières compétentes n'ont-ils jamais dit à ces personnalités

qu'il existe un lien étroit entre la volonté d'honorer une créance et le pouvoir réel dont on dispose de le faire ? En d'autres termes, qui peut se targuer d'être en mesure de s'acheter la moindre marchandise, s'il ne possède pas les moyens financiers de réaliser ses désirs ?... Quand il aura payé la fameuse taxe foncière, à qui le papa sur-rendetté va-t-il confier ses marmots, pour les inscrire seulement au lycée, où la « gratuité » de l'enseignement coûte quand même la bagatelle somme de... quarante (40.000) francs, surtout dans des classes d'examen ?... Voici un pays à part – le Cameroun a toujours été un pays à part – où l'on ne parle plus, depuis longtemps, d'augmentation de salaires. Déjà le SMIC, qu'on évoque parfois, n'est qu'un abus de langage. De nombreux Camerounais ne savent, ni à quoi il correspond, ni le montant auquel il s'élève. Peut-être les fonctionnaires en service jouissent-ils, eux, des avantages que nous ne connaissons pas. Mais, concernant les foudres des retraités, aucun sou n'a été ajouté à leur pension initiale, bien que le coût de la vie ait augmenté de plus de 50%, en moins de trente ans. La taxe foncière ?... Très bien... Merci !...



La caric

le jour
Faire savoir - Faire voir - Faire parler - Faire comprendre

Directeur de la publication :
Haman Mana

Assisté de
Mireille Souop

Edité par Le jour Sarl
lejourquotidien@yahoo.fr
www.lejourquotidien.info
B.P. 14097 Yaoundé /
Tel (237) 222 04 01 85

Conseillers à la rédaction :
Claude Bernard Kingue

(Rep. rég. Littoral & S.O)
Secrétaire général
Fidèle Tsague
Rédacteur en chef :
Jules Romuald Nkonlak
(674 55 06 11)
Rédacteurs
Claude Tadjon (96 48 42 66)
Denis Nkwebo (Douala)
(677 68 10 34)
Chroniqueurs :
Patrice Etoundi Mballa
Pauline Poincier-Manyinga
Chefs de rubriques
- La Pointe du Jour :
- Actualité:

- Double page :
Assongmo Necdem
(699 55 77 88)
- Economie:
Hiondi Nkam IV
- Politique
Assongmo Necdem
- Sports:
Achille Chountsa
(699 83 15 85)
Chef de desk Douala :
Denis Nkwebo (677681034)
Chef de desk Nord et Extrême -Nord:
Aziz Salatou (676 14 32 05)
Chef de desk Adamaoua:
Adolarc Lamissia
Chef de desk Ouest et Nord-Ouest : Franklin Kamtche
Che desk Sud :
Jérôme Essian

Grand Reporter:
Hiondi Nkam IV

Rédaction :
Hiondi Nkam IV - Franklin Kamtche - Achille Chountsa - Moïse Moundi - Théodore Tchopa - Jean Philippe Ngue-meta - Jérôme Essian - Caristan Isseri à Maben - Chantal Kenfack - Flore Edimo - Elsa Kané - Prince Nguimbous - Mathias Mouendé Ngamo

Chef de l'édition :
Cyrille Etoundi
(674 93 16 51)
Edition :
Diamoun Moussa

Responsable commerciale et marketing :

Responsable de la programmation et de la planification:
Marie-Louise Nanyang
Responsable commerciale Douala : Tchinda Dally Vanina
(696 844 062)
Administration et Finances:
Léonard Damou
Responsable de la diffusion:
Carl Kome (699 56 86 22)
Chef Production :
Pierre Gassissou
Idées, Recherche et Développement :
Ferdinand Nana Payong
Conseil juridique :
Cabinet Voukeng Michel

Une collecte de fond pour les enfants défavorisés

Rotary Club. L'organisation humanitaire organise pour la 2e fois, « les cuisines du monde »/ L'objectif vise à collecter les fonds pour la réhabilitation de l'Institut de Betamba.

La gastronomie au service de l'humanitaire ». C'est le premier challenge que veut relever le Rotary Club Yaoundé Etoile (Rcye) pour cette année 2019. A cette occasion, l'organisation humanitaire organise pour la 2e fois, « les cuisines du monde » au Golf Club de Yaoundé.

La gastronomie étant un moyen de partage, l'idée à travers ce concept est de rapprocher les peuples autour de diverses recettes culinaires. Le but est de lever des fonds pour des causes humanitaires. « L'objectif de cuisine du monde c'est de lever des fonds pour équiper un atelier de vannerie à l'Institut Camerounais de l'enfance (Ice) de Bétamba. C'est une convention que le club a si-

gnée avec le ministère des Affaires sociales il y a deux ans. Nous devons équiper l'atelier de vannerie à hauteur de 20 millions de Fcfa. Nous avons choisi cette façon originale de lever les fonds à travers la cuisine. Donc, on voudrait que les communautés étrangères vivant à Yaoundé se retrouvent autour d'un repas et qu'en même temps qu'il nous aide à réaliser ce projet », explique Bienvenue Moutassié, le chef de ce projet. Créée en 1952, l'Ice de Bétamba est un centre de rééducation de l'enfant camerounais délinquant ou abandonné âgé de 12 à 17 ans.

Ainsi du 25 au 27 janvier, avec la présence de plusieurs ambassades, l'occasion est donnée aux gourmets et au grand public de découvrir di-

verses variétés de repas. L'on découvrira par exemple des cuisines égyptiennes, brésiliennes, allemandes, belges, espagnoles, congolaises, marocaines, sénégalaises. De nombreux restaurants de renom au Cameroun seront aussi présents. En plus de la cuisine, il y aura des attractions et des animations pour enfants. Une initiation gratuite au Golfe ; un orchestre qui diffusera également des musiques du monde.

Un projet organisé en partenariat avec l'Unesco : « nous soutenons ce projet « cuisine du monde » parce qu'il s'agit d'une initiative de partage, de découvertes, de dialogue entre plusieurs communautés », explique Chiara Dezzi Barde-

schi, membre du bureau régional de l'Unesco. Pour cet expert sénior culture, lorsqu'on parle de gastronomie, on parle aussi des traditions d'expressions culturelles des communautés. Et c'est là que la cuisine rentre dans le patrimoine immatériel. La gastronomie est basée sur la créativité. Un des aspects essentiels pour les objectifs du développement durable ».

Administré par Giuseppe Pantano, le président du Rotary club Yaoundé-Etoile, le Rotary projette de construire une maison de l'enfance au quartier Febe village à Yaoundé. La construction d'un hôpital est aussi en projet.

Vicky Tetga

Cinq morts à Pitoa

Mardi dernier vers 18 heures, un camion de transport de fonds, a écrasé trois personnes à Pitoa à une quinzaine de kilomètres de Garoua. D'après des témoins, les victimes étaient à moto. Le conducteur de la moto venait juste de prendre ses deux passagères. L'une d'elle était de forte corpulence. Satisfait d'avoir trouvé des clients à cette heure, le conducteur a fait repartir son engin à une vitesse trop faible pour bien le lancer. "Il devait être en troisième ou quatrième". Il a roulé une trentaine de mètres avant d'aborder un énorme ralentisseur (dos d'âne) . Il a voulu rétrograder de vitesse alors qu'il était encore sur l'obstacle. Il était encombré par ses passagères . il a de plus vu arriver le camion de transport

de fonds arriver à vive allure. Il a un peu paniquer. Léger coup de guidon à droite puis à gauche pour rattraper son équilibre et la moto s'est retrouvée sous les roues du camion. Ils sont morts sur le champ.

Le lendemain à la tombée de la nuit, à 500 mètres environ du drame de la veille, l'on a découvert les corps sans vie d'une dame et de son bébé encore attaché à son dos. Il n'y a pas eu de témoins de leurs décès. A l'examen des dépouilles l'on a observé de nombreuses blessures. L'on a déduit que la dame qui était allé chercher de l'eau au puits non loin du lieu où on l'a découvert, a été écrasée par une voiture. Le chauffard a ensuite pris la fuite.

AS

Trois morts à Manguirdla

La nuit de mercredi à jeudi, des gangsters ont tué trois paysans dans leur fuite. C'était à Manguirdla, un village des environs de Maroua. D'après l'adjudant chef de gendarmerie Gilbert Bounvang, commandant de la brigade de gendarmerie de Meri, un groupe de six hommes armés d'un fusil d'assaut Ak47, d'un pistolet automatique, de machettes, couteaux et pince Monseigneur, est à l'origine du drame. Ils seraient arrivés aux alentours de une heure du matin au presbytère

de Meri. Il savait qu'il y a des religieux expatriés qui y résident. Ils auraient demandé au curé sous la menace de leurs armes, de leur remettre le coffre-fort du presbytère. Le religieux apeuré, leur a répondu qu'il n'en avait pas. Devant la détermination des braqueurs, il leur a tout de même remis l'argent qu'il a pu rassembler auprès de ses coreligionnaires. 1000euros, 30000Fcfa, 200dollars américains, 45 livres sterling et des objets de valeur ont changé de

main. Satisfaits, les bandits ont pris la fuite.

En partant, ils ont rencontré une dame âgée. Pour des raisons inconnues, ils s'en sont pris à elle. Ils l'ont molestée puis ligotée. La dame s'est mise à crier au secours, des villageois l'ont entendue et sont sortis. Il y'a un comité de vigilance à Manguirdla. Ses membres se sont organisés pour traquer les agresseurs. Ils les ont pris en chasse. Paniqués les fuyards ont essayé de les repousser. Ils se sont mis à tirer dans tous les

sens, blessant de nombreux paysans dont trois mortellement. Pugnaces, les villageois ne se sont pas tous enfuis. Ils ont continué de harceler les bandits. Ceux-ci ont épuisé les munitions de leur fusil. Les vigiles ont sauté dur eux et en ont attrapé trois. Les trois autres ont pu s'échapper. Des indiscretions révèlent que le gang est dirigé par un braqueur de sinistre réputation qui résiderait à Garoua.

AS

Un mort à Garoua

Les populations du quartier Djamboutou de Garoua ont été saisies d'émoi hier matin. Le corps sans vie d'un homme a été retrouvé non loin du lycée de Djamboutou aux premières heures de la journée. D'après des témoins, il s'agirait de Idriss Mal Abba, la trentaine. Des membres de sa famille vus sur les lieux de la macabre découverte ont confirmé cette identité. Ils ont ajouté que le défunt résidait à quelques centaines de mètres du lieu de la découverte. D'après eux, le défunt était au

chômage après avoir souvent été agent temporaire dans une importante entreprise de la place. Idriss Mal Abba aurait été vu la dernière fois vers 18h mercredi dernier. Le procureur de la République venu constater a ordonné un examen du corps. L'on a découvert que le cou avait été cassé. L'on ne sait pas ce qui a brisé ces vertèbres. Le procureur a néanmoins autorisé que le corps soit remis à la famille pour des funérailles.

AS

Découvrez votre quotidien en illimité sur tous les supports numériques

Souscrivez à l'offre 100% numérique à 150F Cfa/j

www.lequotidienlejour.info

Le journal du jour en exclusivité et celui de demain avant tout le monde

L'argent des lycées introuvable au Trésor public

Enseignements secondaires. Parvenus à la moitié de l'année scolaire, de très nombreux établissements publics du secondaire attendent toujours le décaissement des fonds versés au Trésor. Et ce, dans une cacophonie indicible et la mort programmée de l'école.

La colère est désormais visible sur le visage de nombreux chefs d'établissements secondaires. Ils n'en peuvent plus du jeu de ping-pong qui se joue depuis décembre entre les services du Trésor et les délégations des Enseignements secondaires, lequel les a transformés en dindons d'une farce financière dont les contours étonnent tout le monde. Accablés par les créanciers, ils ne peuvent rembourser aucune dette, faute d'argent. « Je suis vraiment fâché cette fois. Imaginez bien que je ne peux plus passer une journée sans qu'un fournisseur m'appelle pour me demander de payer sa dette. Ils ne nous croient pas. La formule est à chaque fois : "n'est-ce pas on a débloqué vos fonds ? Tout le monde en parle pourtant" », déroule un proviseur de la région de l'Ouest, visiblement dépassé par les événements.

Au lendemain de la rentrée du second trimestre, un message de son Délégué départemental instruisait aux chefs d'établissements de passer le lundi, 14 janvier 2019, à leurs postes comptables de rattachement, avec les agents financiers, pour décaisser les fonds. Enfin, pensèrent-ils. « Une fois rendue à la perception, nous avons été surpris de voir le percepteur faire des calculs incompréhensibles puis nous informer que nous devons signer et déposer des ordres de retrait de fonds, qu'il doit à son tour aller déposer à la Trésorerie générale pour entrer en possession desdits montants », rapporte-t-il. Les plus éloignés fabriqueront ledit document à partir de leurs ordinateurs portables et certains autres dans les bureaux à l'en-tour, pour gagner en temps et économiser un autre déplacement. Alors qu'ils attendent les fonds, ils sont rappelés quatre jours après, pour être informés que les ordres de retrait dont personne n'a produit un modèle de formulaire, ont été rejetés au motif que les agents financiers n'avaient pas produit la photocopie de leurs cartes d'identité et mis les empreintes digitales sur lesdites fiches. Ce dernier détail fait problème : dans la tradition financière au Cameroun, le fait de mettre ses empreintes digitales sur une fiche de décaissement signifie qu'on a perçu de l'argent. Certains agents financiers, par crainte du piège ou d'une escroquerie, refusent encore de le faire. Et « si c'était une manœuvre supplémentaire pour retarder le paiement, en l'absence des liquidités ? », interroge un autre proviseur.

Annnonce trompeuse

Le fait est que le 13 décembre 2018, le Pr. Nalova Lyonga, Ministre des Enseignements secondaires (Minesec), avait émis un communiqué radio-presse qui semblait mettre fin à l'imbricatio-



gnements secondaires (Minesec), avait émis un communiqué radio-presse qui semblait mettre fin à l'imbricatio-
 La messe semblait dite. Pourtant si l'on excepte les circonscriptions financières de Yaoundé et Douala où les établissements scolaires ont reçu des fonds dans une relative quiétude, l'annonce du Minesec a plutôt ouvert la boîte de Pandore. Et inauguré pour certains un véritable chemin de croix. Dans la région de l'Ouest par exemple, le Délégué régional a instruit le 21 décembre 2018 ses collaborateurs de lui produire, sous 24h, la totalité des listings de leurs élèves ayant payé, faute de quoi ils ne seront pas payés. « Cette procédure qui intervient alors que certains sont en déplacement pour les congés de Noël est inutile puisque chaque structure a un compte au Trésor. Les sommes versées doivent automatiquement s'y retrouver, sans qu'on n'ait besoin de prouver quoi que ce soit. A qui la faute si des opérateurs ne nous produisent pas les listings attendus ? », relativise le directeur d'un Cetic peu fréquenté. Au final de cette course contre le temps, certaines structures se retrouvent avec des effectifs très inférieurs aux paiements effectivement réalisés par leurs élèves et pour lesquels ils disposent de reçus.

maine qui suivait. Un mois après, il n'en est rien. Encore qu'ils disent ne rien comprendre des montants pour lesquels il leur a été demandé de faire des ordres de retrait. Seul un pourcentage non expliqué (apparemment 35% du montant des listings déposés et sur lesquels des prélèvements de quotes-parts ont été effectués) sera décaissé le moment venu. « Pourquoi l'Ouest doit être le laboratoire d'expérimentation des pratiques surréalistes ? », s'interroge presque en chœur les chefs d'établissements secondaires, même si personne n'ose parler à découvert. En effet, les curiosités sont nombreuses. D'abord, cette manière de procéder est contraire à l'instruction du Minfi sus-évoquée, elle ne correspond pas non plus aux termes du communiqué du Minesec du 13 décembre 2018. Alors, qu'en est-il des comptes ouverts au Trésor et de leur approvisionnement ? Pourquoi ne laisse-t-on pas chaque établissement connaître ce qu'il y a et en disposer comme énoncé ? Ensuite, dans certains cas, les montants sont si ridicules qu'on se demande comment ça fonctionne. Sur un état en circulation, que le reporter a pu consulter, des établissements scolaires attendent moins de 50.000F. « Je vois que je dois percevoir 13175F. Sans compter les mouvements antérieurs, mon déplacement de

ce jour avec mon agent financier a coûté 4000F. En demandant de revenir à la perception, il faut encore 4000F. Le jour où on viendra décaisser, il faudra encore 4000F. De qui se moque-t-on ? », regrettait le 14 janvier dernier un responsable rencontré dans une perception. Plus loin, se demande un autre, rien n'est dit sur les rubriques concernées par ce décaissement attendu et la raison de leur choix plutôt que d'autres.

Bricolages

Par ailleurs, les crédits délégués du deuxième semestre 2018 n'ont pas été payés, chez beaucoup. « Depuis le mois de septembre que j'ai retiré mes cartons au contrôle des finances, personne ne veut les prendre. Tous ceux que j'ai sollicités me disent qu'ils ont de nombreux impayés auprès du Trésor », témoignait un proviseur à quelques jours de l'entrée en forclusion de ces autorisations de dépenses données par le Minfi, fin novembre 2018. Il attend à ce jour « que le fournisseur l'appelle ». Ils sont nombreux aujourd'hui les proviseurs qui regrettent d'avoir parfois utilisé des moyens personnels pour faire fonctionner les lycées dont ils ont la charge. « On a mal fait de ne pas bloquer le service. Cet argent n'arrivera pas », prophétisent certains. Qui

s'étonnent que dans ces conditions, le ministère ait eu le courage d'envoyer des missionnaires sur le terrain pour vérifier l'effectivité de certaines activités comme l'informatique ou la bibliothèque. Les conflits entre proviseurs et présidents des associations des parents d'élèves pour le contrôle des recettes refont surface. Certains, ayant entendu parler de décaissement, veulent aussi que leurs remboursements commencent.

Lors du lancement de la rentrée scolaire 2018/2019, le Ministère des Enseignements secondaires, à travers son chef de la division des affaires juridiques, Léopold Djomnang Tchatchouang, avait expliqué que l'opération de paiement en ligne des frais d'inscription devait permettre la maîtrise des effectifs et de la carte scolaire ainsi que la sécurisation des fonds, pour lesquels de nombreux intendants et économistes allaient en prison. Bien malin qui pourrait faire le bilan à mi-parcours. La plupart des acteurs n'étaient pas prêts. Au point où il a fallu attendre trois mois après la rentrée pour imposer des assureurs aux structures. Le reste, c'est la débrouillardise. Il a fallu enfreindre les textes et recourir aux Associations de parents d'élèves pour avoir de la craie et du petit matériel, les frais de séminaires, etc. Même les responsables les plus rigoureux ont modifié leurs projets ainsi que leurs programmations budgétaires.

Autrefois décrié, on supporte de plus en plus que des enseignants demandent aux élèves de cotiser pour multiplier les épreuves, ou qu'ils recopient de longs devoirs remplis de schémas complexes au tableau. Pour se tirer d'affaire, certains continuent d'imprimer les devoirs séquentiels sur des papiers brouillons. Que dire des travaux pratiques dans l'enseignement technique et professionnel ou les disciplines scientifiques ? A quelques semaines des « journées portes ouvertes » dans l'enseignement technique, c'est l'expectative. « Je n'ai même pas la totalité du montant pour lequel on m'a demandé de faire un mandat. Avec les 800.000F reçus sur plus de 5 millions en compte, j'ai payé les primes de rendement du premier trimestre et une tranche de salaire. Les enseignants sont contents », blague le proviseur d'un lycée technique. Les primes de rendement du personnel pour le compte du premier trimestre, là où elles ont été payées, l'ont été sur emprunts. Les plus courageux ont refusé de payer de l'« argent virtuel » à leurs collègues, malgré les menaces de la hiérarchie. Et l'école continue.

Flore Edimo

La cagnotte de 1,3 milliard pour les turfistes

Pmuc. La filiale camerounaise de la société des jeux hippiques lance dès ce dimanche une nouvelle formule du Quinté plus en masse commune, dont le gain minimum est de 325 millions de FCFA.



Le Pari mutuel urbain du Cameroun (Pmuc), filiale camerounaise du Pari mutuel urbain (Pmu), après 25 années de présence remarquable jalonnées par d'incessantes innovations, lance dès ce dimanche une nouvelle formule du Quinté plus en masse commune. "L'avantage de la masse commune c'est qu'elle donne accès à

tous nos parieurs d'une tirelire de 325 millions de FCFA allant jusqu'à 1,3 milliard de FCFA, et ce chaque dimanche", a expliqué le directeur général du Pmuc, Paul Louis Tasso, au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue à Douala le mercredi 23 janvier 2019. Selon lui, plus la masse est importante, plus importantes aussi

seront les rapports. "Si le parieur a joué coefficient 3, c'est-à-dire 1500 F, qui équivaut à 2 euros, ça veut dire que s'il est seul à gagner, il touchera 325 millions, et pour le cas de dimanche, il touchera à lui seul 1,3 milliard pour la masse des enjeux", a-t-il ajouté.

Outre le directeur général du Pmuc, le président du Pmu

partenaire, Yves Vatelot, l'administrateur directeur général adjoint du Pmuc, Tatyana Eldin, et le directeur des ventes du Pmuc, Ernest Ndjamkeu, prenaient part à la conférence pour expliquer les mécanismes de jeu, de collecte de gain, et de distribution aux turfistes camerounais. Pour Yves Vatelot, non seulement la nou-

velle offre est très avantageuse et se révèle être une chance fantastique pour les parieurs camerounais, mais en plus, il s'agit d'une aubaine extraordinaire à saisir par les turfistes, car elle leur donne la voix et plus de droit. En d'autres termes, "la totalité du jackpot ou de ce qui est mis dans la tirelire est distribuée aux gagnants dans l'ordre et dans le désordre".

32 pays concernés

La nouvelle formule du Quinté plus permet donc de mettre ensemble les enjeux des 32 pays qui adhèrent à la masse commune internationale, dont la France et 9 pays africains, le Cameroun y compris. Le Cameroun rejoint ainsi dès ce dimanche les 31 autres pays et donne rendez-vous à ses parieurs tous les dimanches. L'enjeu de la masse commune tient au fait que, au gain s'ajoute la tirelire et l'ensemble des enjeux des autres pays.

F. E.

Six milliards pour la formation professionnelle

Coopération. L'appui de la Banque allemande de développement (KfW) servira à la construction et la rénovation de centres de formation professionnelle et technique, a-t-on appris mardi à l'occasion du lancement d'un guichet unique destiné au financement des programmes dans ce secteur d'activité.

C'est un projet de la Commission de l'Union européenne (CUE) qui bénéficie du soutien du gouvernement allemand en vue de renforcer les perspectives d'emploi des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables en Afrique » a indiqué Hans-Dieter Stell, l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Cameroun.

Soutenu par l'Union africaine (UA) à travers le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), ce projet

fait partie de l'initiative «Compétences pour l'Afrique».

Cette aide de la Banque allemande de développement déclinée en trois guichets de financement avec un montant de 2 milliards FCFA par projet, vise à soutenir toutes les initiatives permettant de faire avancer la formation professionnelle et technique, a souligné Hans-Dieter Stell.

En outre, il est question de promouvoir des initiatives qui encouragent l'emploi et l'entrepreneuriat des réfugiés, des migrants, des déplacés et des

handicapés. Le Cameroun fait partie des six pays africains qui bénéficient du financement de ce programme contribuant à la réduction de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi des jeunes.

En rappel, l'Université de Yaoundé 1 a déjà bénéficié d'un financement de 4 milliards FCFA pour un projet de réhabilitation d'un local, mais aussi pour la fourniture et l'installation de laboratoire pour un Centre d'excellence en énergies renouvelables.

H.N.IV

Un appui pour anciens immigrés

Réinsertion. L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) organise une session de sélection de microprojets économiques portés par des Camerounais de retour de France ce vendredi 25 janvier 2019.

Ce comité aura lieu à la Résidence de France en présence de l'Ambassadeur de France, S.E.M. Gilles Thibault, et du Directeur général de l'OFII, M. Didier Leschi. Pour ce dernier axe, trois modes d'accompagnement sont prévus : une aide à la réinsertion sociale, une aide à la réinsertion par l'emploi, une aide à la réinsertion par la création d'entreprise.

Cette dernière aide est déjà mise en œuvre au Cameroun depuis 2012. Cent Camerounais en sont bénéficiaires pour un montant de 535 131 738,34 Francs CFA créant 195 emplois. Cette aide peut s'élever jusqu'à 5 700 € et se base sur une étude de faisabilité en fonction du caractère pérenne de l'activité, incluant éventuellement une formation professionnelle.

C'est dans cette optique que 10 projets de création de très petites entreprises (TPE), portés par 4 femmes et 6 hommes, seront soumis aux membres de ce comité de sélection des projets de réinsertion pour un financement total de 56 154 € soit 36 834 609 FCFA. Ces projets, qui devront générer 26 emplois directs, ont été initiés dans les domaines de l'agriculture, des services et du commerce. Par ailleurs les frais d'accompagnement des microprojets économiques ont fait l'objet d'une affectation budgétaire de 12 600 € soit 8 265 058 FCFA.

L'Office français de l'immigration et de l'intégration est un établissement public français sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. Son bureau à Yaoundé est compétent pour la sous-ré-

gion Afrique centrale (Gabon, Congo, République démocratique du Congo et Cameroun). L'OFII agit généralement selon trois axes d'intervention : le regroupement familial, la gestion de l'immigration professionnelle, l'aide au retour et à la réinsertion.

Le partenariat entre l'OFII et le Fonds national de l'emploi (FNE), d'une part, et les conventions de prestations entre l'OFII et les cabinets privés y compris le Conseil Interprofessionnel de cacao et du café (CICC) d'autre part, viennent, à juste titre, dynamiser la promotion de l'auto-entrepreneuriat des jeunes Camerounais revenus volontairement s'installer au Cameroun dans des domaines tels que l'agriculture, l'élevage ou l'informatique.

H.N.IV

La fondatrice de Chanas Assurances est décédée

Nécrologie. La Française Jacqueline Casalegno est morte mercredi à Douala, à l'âge de 93 ans.



Malade depuis plusieurs années, l'ex présidente-directeur général (PDG) était hors de la gestion de l'entreprise ces derniers temps après une longue bataille juridique due aux nouvelles dispositions réglementaires de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (Cima).

Lorsqu'elle prend la succession de son père dans les années 1950, Jacqueline Chanas va faire de Chanas & Privat une société de courtage leader dans ce secteur d'activité, avant de se séparer des autres actionnaires pour créer Chanas.

Avec plus de 50% d'actions, elle réussira à attirer des investisseurs de haut calibre, à l'instar de la Société nationale des hydrocarbures (Snh), le bras séculier de l'Etat dans les transactions pétrolières et gazières.

Le rachat de la Société camerounaise d'assurance et de

réassurance (Socar) en 1999 donnera plus d'ampleur à Chanas qui sera jusqu'en 1993, le leader du secteur non seulement au sein de l'Association des sociétés d'assurances du Cameroun (Asac) mais également dans la sous-région avec un portefeuille estimé à près de 24 milliards de francs CFA.

Cette société est l'une des plus importantes du marché sous régional, même si des batailles pour le contrôle de Chanas assurances auxquels se sont livrés Jacqueline Casalegno et la Snh notamment ont apporté des changements au sein de l'actionnariat. Son capital est détenu par des privés Camerounais à 37%, le groupe français Casalegno à hauteur de 20%, la Société nationale des hydrocarbures 20%, l'assureur Gabonais Ogar 18% et d'autres partenaires européens 5%.

F.E avec Apa



With Afriland
our child
dream

Go to the ne
or contact y
manage

8050
Call
center
24h/7



www.afriland

1053 Place de l'Indépendance
11834 Yaoundé Cameroun
first.bank@afrilandfirst.bank.com
@afrilandfirstbankgroup



First Bank
dren can
m big

arest branch
our portfolio
er today



First Bank

firstbank.com

(237) 2 22 23 30 68 / 2 22 23 63 27
(237) 2 22 22 17 85
@AFR_Cameroun

Comment améliorer le secteur pour 2019

Eau et Energie. Gaston Eloundou Essomba a profité de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an pour annoncer les grands chantiers de son département ministériel.

Quatre programmes traduisent la vision du ministère de l'Eau et de l'énergie (Minee) pour cette année 2019. Il s'agit de trois programmes opérationnels que sont : l'offre d'énergie, l'accès à l'énergie et eau potable et l'assainissement d'une part ; et d'un programme support à savoir : la gouvernance et l'appui Institutionnel au sous-secteur Eau et Energie, d'autre part.

En d'autres termes, pour cette année, le Minee voudrait entre autre accroître la production d'énergie et d'eau potable ; améliorer l'accès aux services d'assainissement liquide ; mettre à niveau les réseaux de transport de l'électricité ; faire un meilleur choix du meilleur mix énergétique pour le Cameroun ; avoir un modèle financier plus pertinent pour attirer les investissements dans le sous-secteur eau et énergie et, assurer sa stabilité financière à court, moyen et long terme. Pour le Minee, d'importants efforts ont déjà été fournis pour améliorer l'offre et l'accès à l'énergie, ainsi que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide. Mais, d'importants moyens devraient encore être mobilisés pour soutenir durablement les projets du sous-secteur eau et énergie. « Nous devons, nous



Yaoundé, le 24 janvier 2019, ministère de l'Eau et de l'énergie. Gaston Eloundou Essomba reçoit les vœux de nouvel an 2019.

mobiliser davantage pour plus de résultats sur la route de l'émergence énergétique et hydraulique », a-t-il déclaré.

Sécurisation de l'énergie

Pour atteindre ces objectifs fixés, des stratégies seront mis en place. Par exemple, en matière

de sécurisation de l'offre en énergie du pays, le Minee compte entre autres sur : « la mise en service des centrales hydroélectriques de Mekin et de Memve'ele, la poursuite des travaux de construction de l'usine de pied et de la ligne de transport associée de Lom Pangar, le démarrage effectif des travaux de

construction de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal, l'intensification de la mission de veille afin de réduire la fréquence et les temps de coupure de l'électricité dont souffrent les populations, la fourniture et la mise en service des bancs de transformateurs aux postes d'Oyomabang (Yaoundé) et Bekoko à Douala ».

En ce qui concerne le programme d'accès à l'énergie, les actions prioritaires seront structurées autour des axes stratégiques suivants: le début des travaux d'électrification rurale sur financement Bid, le début des travaux d'électrification rurale prévus dans le cadre du projet Preredt, la poursuite des branchements dans le cadre du projet de 166 centrales solaires photovoltaïques; la mise en service de plusieurs centrales solaires et des lignes de distribution dans le cadre du projet d'électrification de 184 localités par système solaire photovoltaïque.

Pétrole

Dans le domaine des produits pétroliers, le ministère de l'eau et de l'énergie compte sur la poursuite des activités de sensibilisation des populations sur les dangers liés à la détention et à la

manipulation frauduleuses des produits pétroliers, la construction des points de distribution des produits pétroliers dans les localités rurales non desservies, le bouclage financier et le démarrage des travaux de la 2ème phase du projet d'extension et de modernisation de la Sonara, l'entrée sur le marché de nouvelles bouteilles de GPL.

Eau potable

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide a aussi été pris en compte. Ainsi, pour le bien-être des populations, le Minee envisage : la poursuite des travaux du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga, la poursuite du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance Economique concernant la réalisation de 3000 forages dans la zone septentrionale du Cameroun, la poursuite du projet d'alimentation en eau et assainissement en milieu rural financé par la Bid, le démarrage du Projet d'Études d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural dans 350 localités financé par la Bad.

Vicky Tedga

“Ne pas limiter l'émergence à la croissance économique”

Michel Tenikue. L'économiste et chercheur à l'Institut de recherche socio-économique du Luxembourg s'est entretenu avec les médias sur la notion d'émergence à l'issue d'un atelier sur le dividende démographique, l'émergence et le développement durable en Afrique à l'Iford à Yaoundé.

Au Cameroun, on parle d'émergence à l'horizon 2035. Quels sont les baromètres permettant de dire qu'un pays a atteint l'émergence ou pas ?

Beaucoup de pays notamment de l'Afrique francophone, ont décidé de mobiliser leurs ressources autour d'un concept : celui de l'émergence. Et pour atteindre cette émergence, ils se sont fixés des horizons. Au Cameroun, on parle d'émergence à l'horizon 2035. Mais les conditions qui déterminent qu'un pays a atteint l'émergence ou pas n'ont pas été clarifiées. Et je pense que c'est à ce niveau qu'un effort doit être fait. Il y a un cadre général, mais chaque pays doit choisir les conditions minimales qu'il souhaiterait réunir en ce moment pour considérer qu'il a atteint l'émergence. Ces conditions peuvent être celles des rangs, c'est-à-dire se positionner par rapport à un autre pays, ou alors par rapport à une moyenne. Il peut aussi s'agir de dire qu'on doit réduire la pauvreté de tel niveau ou alors on aura tel nombre de kilomètres de routes bitumées. C'est très important. Cela nous permettra au cas où l'objectif n'est pas atteint, de voir ce qui n'a pas marché et de proposer de meilleures solutions.

Existe-t-il en Afrique un pays pouvant être considéré comme modèle ?

Il faut se méfier des modèles. Chaque pays devrait avoir le sien. Mais sur la question de l'émergence, la Côte d'Ivoire a produit un cadrage de son processus d'émergence. Là-bas, l'horizon c'est 2020 et des actions ont même été déclinées pour y parvenir. Avec ces éléments l'on peut

faire une évaluation de ce qui a marché ou pas. Je ne dirai pas que c'est un modèle, mais c'est au moins un contexte où il existe un cadrage ouvrant un débat beaucoup plus large que la simple question de la croissance économique.

Dans beaucoup de pays, la question de la croissance économique est plus mise en avant que celle du développement ?

C'est l'une des difficultés de la question. Je dirais qu'on ne peut pas limiter la notion d'émergence à une notion de croissance économique. Supposez par exemple que la production aurifère du Cameroun augmente en se multipliant par 100 ou par 1000, même un million puisque nous sommes dans une hypothèse. Dès l'année prochaine, on aura une croissance importante au Cameroun ; mais qui ne sera pas suivie d'un développement. De même si le prix du pétrole augmente du jour au lendemain on ne dira pas que le Cameroun a atteint l'émergence parce que sur trois ou quatre années consécutives la croissance a augmenté. Non ! Il faut d'autres choses.

Des travaux de chercheurs ont montré que le Cameroun est dans la fenêtre d'opportunités en ce qui concerne le dividende démographique depuis 2018. Quelles analyses faites-vous de cette situation ?

Le dividende démographique est un bénéfice socioéconomique issu d'un changement démographique. Le changement spécifique ici concerne la structure par âge de la population et précisément le taux de dépendance. Il

s'agit d'une opportunité et nous ne saisissons pas toutes les opportunités qui s'offrent à nous souvent parce qu'on n'a pas réuni les conditions pour les saisir. Nous sommes certes dans la fenêtre d'opportunités mais il faudrait que les investissements préalables à consentir pour saisir l'opportunité soient mis en œuvre. C'est la même chose qu'un concours de la fonction publique. Pour postuler, il faut réunir un certain nombre de conditions.

Vous plaidez pour que les gouvernements africains investissent massivement dans la jeunesse ?

Il est bon d'investir dans la jeunesse même si cela coûte cher parce que les effets de cet investissement seront visibles pendant longtemps. Il y a un plaidoyer pour que les pays qui sont dans la fenêtre d'opportunités investissent massivement dans la jeunesse. Cette jeunesse est appelée à vieillir et si on ne consent pas les investissements nécessaires, on devra les supporter demain. Si les jeunes n'ont pas suffisamment été productifs, la perspective ira s'assombrissant. Il faut des conditions d'éducation de qualité qui leurs permettront d'être compétitifs sur le marché de l'emploi et d'exercer des métiers qui produisent de la valeur. Il faut pouvoir préparer la transition de la vie secondaire à la vie universitaire ; de la vie universitaire à la vie professionnelle. Ce sont des chantiers énormes qui ne s'improvisent pas.

Propos recueillis par Elsa Kane

La citation

« Le prix de l'inaction est bien plus grand que le coût d'une erreur. »

Meg Whitman, chef d'entreprise.

Le chiffre

471 milliards

Le total agrégé des bilans des établissements financiers de la Cemac s'établit à 471 milliards FCFA au 3^e trimestre 2018.

“Le rapport de la Conc est un tissu d’

Sylvestre Ngouchinghe. Le Pdg de l’entreprise Congelcam critique le dernier rapport sur la corruption au Cameroun en 2017, publié en décembre 2018 par la Commission nationale anti-corruption.

Le 28 décembre 2018, a été rendu public, devant une pléthore de personnalités, le rapport sur l’état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2017. A cette occasion, le Docteur et Révérend Pasteur Dieudonné MASSI GAMS, président de cette Institution, a clairement indexé de nombreux organismes et entreprises dont CONGELCAM S.A et son Directeur Général. Ils ont été accusés d’avoir commis un certain nombre d’infractions ayant entraîné une perte d’un peu plus de 32 milliards à l’Etat du Cameroun. Face à la gravité des faits, le Directeur Général de CONGELCAM S.A a bien voulu se prêter à nos questions. Il revient ici sur les contours de cette rocambolesque affaire qui fait les choux gras de la presse nationale, tout en brandissant les preuves qui démontrent à suffisance la légèreté avec laquelle la CONAC aurait procédé à son évaluation ; démontant ainsi les 32 milliards qui s’effondrent tel un château de cartes. Depuis le 28 décembre 2018, il y a un échange épistolaire entre la CONAC et vous au sujet de son tout dernier rapport sur l’état de la lutte contre la corruption au Cameroun. Comment avez-vous été informé de la publication de ce rapport ?

Je vous remercie de l’opportunité que vous m’offrez afin que je puisse éclairer la lanterne de vos lecteurs sur ce rapport de la CONAC qui montre un doigt accusateur sur notre entreprise. Permettez-moi de vous dire de prime à bord que nous avons été informés dudit rapport comme de nombreux camerounais par voie de presse. Après avoir pris connaissance de ce document, nous y avons lu des affirmations extrêmement graves de la CONAC qui du reste n’ont aucun, et je le répète, aucun fondement ni justificatif. Nous en sommes très déçus et nous nous posons la question sur les objectifs recherchés par cet Organisme à notre endroit à travers une démarche malheureuse.

Quelle a été votre réaction après avoir lu ce rapport dans lequel on vous accuse directement d’un détournement de plus de 32 milliards de francs CFA ?

Je tiens d’abord à vous préciser que dans cette affaire, la CONAC a agi en deux, je dirais même en 3 temps concernant le même document.

Lesquels ?

Dans un premier temps, elle a déclaré urbi et orbi (au public présent) au palais des congrès de Yaoundé, au cours de la publication solennelle le 28 décembre 2018 dudit rapport, que celui-ci était le résumé de ses investigations menées au Ca-



meroun en 2017 sur l’état de la corruption, en laissant croire à l’opinion qu’elle nous mettait ainsi en cause pour le compte et les faits ayant eu lieu en 2017.

Surpris et étonnés, nous avons saisi la CONAC par correspondance en date du 02 janvier 2018 pour lui démontrer que nous avons payé tous nos droits de douane en 2017 au point d’avoir trois prix (awards) décernés par cette Administration. Or, comme le poisson était exonéré des droits de douane de 2008 à 2016, la CONAC au regard de la pertinence de notre correspondance a dû se raviser et a remonté curieusement 22 années en arrière, pour désormais affirmer que ledit contrôle portait sur la période de 1997 à 2005 ainsi qu’il en ressort de la correspondance qu’elle nous a adressée le 15 janvier 2019.

Je tiens à rappeler que dans cette même déclaration solennelle du 28 décembre 2018, le Président de la CONAC a allégué que notre société aurait également commis des faits de transferts irréguliers de capitaux, de corruption, de fraudes fiscales et de détournements de deniers publics. Mais alors, s’agissant de ces trois dernières allégations, ce sont de pures et vaines déclarations qui ne sont

soutenues nulle part dans ledit rapport par des éléments factuels. Vous êtes sans ignorer que CONGELCAM S.A n’est pas une société ou un Organisme d’Etat, pour être accusée de détournement de deniers publics. Rien n’a été ensuite démontré dans ce rapport, concernant les prétendues corruption et fraudes fiscales tant à mon égard qu’à celle de la société CONGELCAM. Bref, il s’est agi simplement d’une volonté de nous nuire.

En quoi consistent le second et le 3e temps que vous évoquez tout à l’heure, puisqu’il nous semble que la CONAC vous a adressé une réplique le 15 janvier à votre correspondance du 02 janvier 2019 ?

Monsieur le journaliste, je tiens à préciser que bien avant la réplique dont vous faites allusion, nous avons comme tout le monde, cherchant à bien comprendre cette affaire montée de toute pièce, pris connaissance du rapport proprement dit, dit de 2017, et y avons découvert que la CONAC a subrepticement fait glisser la période des faits, de 2017 à 2014 et 2015, et puis à 2009 en disant s’être appuyé sur les dénonciations de certains journaux. Notons ici que la confusion est

volontairement bien entretenue par la CONAC pour cacher, semble-t-il, la période des faits qui remonte très loin, bien avant sa naissance en mars 2006.

La réplique de la CONAC, dont vous venez de faire allusion m’amène à parler de la troisième phase de cette histoire. La CONAC nous répond donc le 15 janvier 2019 et déclare à la fin de sa correspondance, qu’en fait la période objet de ses investigations est celle située entre 1997 et 2005. Étonnant non ? Or, au cours de la publication solennelle de ce rapport, la CONAC n’a nulle part indiqué que c’était pour des faits antérieurs à 2017 ? Quel objectif recherche-t-elle à atteindre aux yeux du public, si ce n’est le tromper pour le compte de l’année 2017 ? Bien plus, pourquoi avoir gardé des faits aussi lointains (depuis 1997, soit 22 ans à date), et à sa connaissance depuis au moins 5 ans (puisque’elle dit y avoir enquêté en 2014) alors que chaque année, et depuis sa création en 2006, elle rend public ses investigations sur l’état de la corruption pour l’année écoulée ? Pourquoi donc avoir attendu si longtemps ? Elle a sûrement été surprise par notre réaction en date du 02 janvier 2019, suivi de notre conférence

de presse le 14 Janvier 2019 et a cherché à se justifier, mais en se fourvoyant davantage. Il n’y a pas de crime parfait.

La CONAC vous a-t-elle contacté par le passé pour mener ses investigations pour cette période de 1997 à 2005 ?

Merci de cette question. Nous réaffirmons bel et bien avoir reçu la CONAC et travaillé avec elle en 2014, mais jamais et jamais en 2017. Et à cette occasion, nous avons largement coopéré avec elle, tenu des réunions avec dans les services de la Douane à Douala dont la dernière a été sanctionnée par un procès verbal à leur grande satisfaction et signé de toutes les parties. Moi-même (et mes proches collaborateurs (choisis par elle-même) avons été entendus par la CONAC en 2014. La CONAC aurait due nous produire ledit procès verbal d’audition dans sa réponse du 15 janvier 2019 qui témoigne de notre ample coopération au lieu de se murer et prétendre que nous n’avons pas coopérer.

Que recherchaient donc les enquêteurs de la CONAC auprès de votre société en 2014 ?

Difficile de vous dire et d’ail-

leurs cela est l’interrogation que nous avons formulée en son temps à l’endroit de cette Institution au cours de nos échanges et réunions en 2014. Certes, l’une des missions de la CONAC est de vérifier les faits liés à la corruption entre autres, mais celle-ci ne nous a indiqué en aucun moment, des faits précis de corruption ou autres dont nous étions accusés ou une dénonciation précise. Tout ce que nous savons, c’est que préalablement à notre séance de travail tenue avec elle en 2014, elle nous a écrit pour solliciter une série de documents, parfois ceux utilisés au quotidien (ce qui est très fastidieux) en rapport avec nos activités commerciales et le fonctionnement de notre société. Notamment des bulletins de paie, les procès-verbaux d’enquêtes douanières, les pièces de procédures des contentieux fiscaux, les pièces des procédures fiscales (notifications des redressements, réponses aux mises en demeure, réponses aux observations, etc ...), liste de nos fournisseurs, les textes accordant des régimes fiscaux particuliers, nos DSF (déclarations statistiques et fiscales), la grille des prix aux consommateurs, et ce pour la période allant du 1er janvier 2000 au 31 janvier 2013 exclusivement (notez bien la période). Je vous rappelle, pour une entreprise de notre taille, cela est absolument fastidieux de rassembler toutes ces pièces, dans un laps de temps, pour 13 années consécutives. Néanmoins nous lui avons donné ce dont elle avait besoin et à la grande satisfaction de leurs enquêteurs, au regard de l’issue de la séance de travail tenue par la suite avec elle dans les services de la Douane à Douala. Mais pour répondre à votre question, rien de précis en termes de reproches ne nous avait été notifié. Cela aurait à coup sûr, facilité leur travail.

Ce que je tiens à relever ici c’est que, voyez –vous, voilà des gens qui publient à l’opinion nationale et internationale des faits sur nous prétendant qu’ils sont de 2017, pour ensuite chuchoter à quelques oreilles sélectionnées et discriminées, que ces faits sont de 1997 à 2005. Voyez vous-mêmes à quelle période se situe les pièces qu’ils ont sollicitées auprès de nous pour une dénonciation de 2009 et surtout celle dite de leurs investigations, 2014 et 2015. Cela manque de cohérence.

Enfin de compte, quelle période donc retenir relativement à ces investigations monsieur le Directeur Général à votre encontre ?

Ce n’est pas à moi qu’il faut poser la question, mais plutôt à la CONAC. Mais ce qu’il faut retenir c’est qu’à travers la dernière réponse de la CONAC du 15 janvier 2019, il apparaît clai-

affabulations contre notre entreprise”

rement que les pièces qu'elle nous a demandées ne sont pas les mêmes (en terme de périodes et dates) que celles qu'elle a sollicitées auprès des autres Administrations et Structures impliquées dans leurs prétendues investigations sur notre société, dit-elle, pour la période entre 1997-2005.

A titre d'illustration, auprès des différentes banques, elle n'a sollicité nos dossiers de domiciliation des importations que pour les périodes de 2001, et de 2005 à 2007 ; auprès des différentes administrations fiscales, elle n'a même pas spécifiée de période ni de pièces précises nous concernant. Au niveau du Chef de Division du Service Informatique de la Douane, elle a sollicité les pièces (déclarations d'apurement des manifestes) allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2013 et au Chef Secteur Douanes du Littoral 1, ce sont les pièces du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2013 pour ne citer que celles-là. Dites-moi un peu monsieur le journaliste, comment peut-on faire un travail cohérent, objectif et crédible avec ça ? Avec une telle démarche ? Avec un tel flou artistique ? et venir aujourd'hui faire du Ponce Pilatisme en déclarant hors cameras que les enquêtes couvraient uniquement la période de 1997 à 2005. Ok, de qui la CONAC a-t-elle donc obtenu les pièces pour la période de 1997 à 2000 ? Quels ont été les résultats de leur exploitation ? Pourquoi nous en avoir sollicitées pour la période au delà de 2005 jusqu'en 2013 non concernées par leurs investigations ? Pourquoi des imprécisions sur la période et la nature des pièces auprès de l'Administration fiscale ? Vous pouvez remarquer le flou artistique décrié tantôt. La CONAC créée en 2006 avait-elle un mandat qui remonte le temps sans limite, ni bornes ?

Mais il n'en demeure pas moins monsieur le Directeur Général, tout compte fait que la CONAC met à votre charge un préjudice de 32 070 273 733 F CFA (trente-deux milliards soixante-dix millions deux cent soixante-treize mille sept cent trente-trois francs) dont vos divers agissements ont causé à l'Etat du Cameroun ?

Vous parlez de quels agissements s'il-vous-plait ?

Il est dit à la page 67 de ce rapport et de manière chiffrée que les transferts irréguliers de la société CONGELCAM s'élevaient à 4 915 000 000 FCFA passibles des amendes de 9 830 000 000 FCFA ; les transferts irréguliers de la société N. importateur fictif mais sous-traitant des activités de fraudes aux changes de la société C (j'imagine elle se réfère à votre société) avec les montants irrégulièrement transférés de 5 700 000 000 FCFA passible de l'amende de 11 400 000 000 F CFA et enfin, les fraudes sur l'application du programme de vérification des importations (PVI) dont le total des amendes quant à la violation des PVI,

pour la période couverte par l'enquête, s'élève à 225 273 799 F CFA ?

D'emblée, vous remarquerez que de tous ces chiffres que vous citez, rien ne concerne ni le fisc, ni les deniers publics, encore moins la corruption, alors que la CONAC a annoncé au public dans son rapport que nous avons commis de tels. De bien graves accusations sans faits concrets. On dirait que dans leur tête règne une grande confusion sur tout. Sont-ils en mission de travail ou de règlement de compte ?

Bien plus, revenant sur votre question, aucun des chiffres que vous avez cité en reprenant ce rapport ne renvoi à aucune réalité de fraudes douanières ou de transferts irréguliers de capitaux.

Je vais procéder au cas par cas :

- Sur les supposées amendes de 225 273 799 F CFA sur fraudes sur le PVI.

- En tout état de cause, il faut relever que le PVI est le Programme de Vérification des Importations appliqué par la SGS et consiste à faire un contrôle physique en terme de quantité, de valeur et qualité avant embarquement de marchandises. En levant une Déclaration d'Importation (DI) à chaque importation et en payant les frais d'inspection de 0,95% de la valeur FOB des marchandises à la SGS, la société CONGELCAM S.A souscrit par la même au programme de vérification des importations. L'absence des données dont la CONAC s'est réservée d'indiquer, au moyens desquelles on pourrait apprécier le bien fondé de ses allégations, démontre qu'il s'agit simplement des déclarations à l'exporte pièce et sans justifications aucune. Cette amende est-elle fixée par la CONAC ou par la Douane camerounaise et, sur quelles bases ?

Qu'en est-il des les sommes dits irrégulièrement transférés de 4 915 000 000 F CFA passibles des amendes de 9 830 000 000 F CFA ?

Ces chiffres ont été purement et simplement recopiés, mais de manière partielle et partielle, d'un procès verbal de constat de douane que nous (et même la douane) leur avons transmis au cours de nos échanges et séances de travail en 2014. Sur ce document, la CONAC n'y a vu que les chiffres qui les intéressaient pour en abuser de leur explication afin de nous jeter un discrédit inacceptable.

Il se trouve en effet qu'en 2005, notre société a fait l'objet des contrôles superposés des douanes qui prétendaient qu'il y a aurait eu des droits de douane compromis à hauteur de 1 155 025 000 F CFA relatifs à la déclaration d'importation des marchandises d'une valeur de 4 915 000 000 F CFA.

Ces deux montants figurent bien sur ledit procès verbal n° 009/MINEFI/DGD6 de 2006. Nous avons fortement contesté et émis nos réserves sur ce procès verbal parce que la valeur de référence (base de leur calcul) in-

troducte dans les données informatiques de la douane, soit de 350f/Kg, était parfois inférieure au prix réel du poisson sur le marché. Au terme de ce contrôle, le Ministre de l'Economie et des Finances a donné gain de cause à la Douane malgré nous, et nous a demandé de payer la somme redressée de 1 155 025 000 F CFA avec des pénalités de 300 000 000 F CFA. Nous nous sommes entièrement exécutés et avons payé intégralement ce montant avec ces pénalités. La CONAC voudrait-elle remettre en cause le travail fait par la Douane ?

Vous pouvez voir la mauvaise foi de la CONAC qui prend un document, y extrait des chiffres qui l'intéresse et en donne une interprétation erronée au public.

Plus grave, elle décrète une pénalité, même pas sur le montant des droits de douanes redressé et payé, mais sur la valeur imposable desdites marchandises, soit 4 915 000 000 F CFA et fixe cette amende imaginaire à 200%, puisqu'elle dit que ce montant est passible de l'amende 9 830 000 000 F CFA. Et la comptabilise comme préjudice causé à l'Etat du Cameroun. C'est bien curieux.

C'est parfaitement incroyable ce que je vous dis, mais vrai ! La CONAC gonfle un préjudice imaginaire à notre charge et prétend que nous avons détourné et préjudicié l'Etat. La seule pénalité sur ce document est de 300 000 000 F CFA et pas plus ; ce que nous avions d'ailleurs payé intégralement en 2006 s'il vous plaît !

Et qu'en est-il de celle de 5 700 000 000 FCFA passible de l'amende de 11 400 000 000 FCFA dit irrégulièrement transféré par une société N. qui serait fictive et sous traitant des activités de fraudes aux changes pour le compte de votre société ?

Une fois de plus, c'est dommage et malheureux de lire de telle ignominie dans un rapport adressé à la Haute attention de Monsieur le Président de la République et à l'opinion nationale et internationale, en présence de tous les corps constitués de notre pays, des représentants des missions diplomatiques et au cours d'une cérémonie solennelle, par un Organe sur lequel notre pays devrait en principe compter. Un Organe qui devrait être au dessus de tout reproche, mais hélas ! De quoi parle la CONAC ?

D'une société dite fictive et qui lève les Déclarations d'Importation (DI) en Douane ? Je ne sais pas pourquoi elle a plutôt abrégé les noms des différentes sociétés en cause, si ce n'est pour créer un flou et crédibiliser ses allégations de société fictives.

La société dite N d'après la CONAC, qui en réalité s'appelle société NADIS est une entreprise de notre entité, munie d'un registre de commerce et qui agit en toute légalité. En effet, celle-ci a, pour l'exercice de ses activités 2004-

2005, levé des Déclarations d'Importation (DI) pour un montant total de l'ordre de 5 700 000 000 FCFA. Notons qu'une déclaration d'importation n'est autre chose qu'une manifestation d'une intention d'importer des produits. En langage commercial cette manifestation d'importer se traduit par la levée d'une déclaration d'importation à la SGS. Sur les 5 700 000 000 FCFA déclarée, seul la somme de 3 159 617 600 F CFA a été transférée aux fournisseurs, et correspondait à la marchandise d'égale valeur importée. Naturellement la Douane dans le cadre de son travail de vérification et de contrôle des quantités déclarées et effectivement importées, a dressé un procès verbal de constat n°066/MINEFI/DGD6 et déclaré comme parfaitement EXACT ce que je viens de vous dire. La différence non importée de 2 540 382 400 F CFA de marchandises a donné lieu à la délivrance des attestations de non financement par les banques domiciliataires de ces déclarations d'importation.

Surréaliste ça Monsieur le Directeur ? Et alors d'où viennent les gros chiffres de la CONAC des transferts irréguliers de 5 700 000 000 F CFA avec les amendes de 11 400 000 000 ?

Je vous en prie, prenez ce document, c'est le procès verbal n°066/MINEFI/DGD6 et retournez à la CONAC leur poser votre question. Peut être voudrait-elle se substituer à la Douane.

Ce que je sais et constate c'est que la CONAC, bien qu'en possession de ce document qui ne ressort d'ailleurs aucune amende quelconque à l'égard de notre société, a fait dire ce que ce document n'a pas dit. En mettant en avant une partie des chiffres, notamment la somme 5 700 000 000 F CFA qui représente en réalité le montant des Déclarations d'Importation (DI) qui ne sont en réalité que des intentions d'importer, pour qualifier cette somme d'irrégulièrement transférée par la société NADIS, à laquelle elle a cru devoir imaginer (comme dans le précédent cas) une amende de 200% de cette somme, d'où le montant 11 400 000 000 F CFA. Constatez vous-même le degré d'imagination fertile et vicieuse des chiffres fictifs à notre égard ! C'est extraordinaire !

Voilà donc en fait comment cette fameuse commission de lutte contre la corruption se retrouve avec un montant faramineux de 32 070 273 733 F CFA à notre charge. Faites-en le calcul, vous verrez !

Pourtant la CONAC s'est targuée d'avoir réussi à faire gagner la rondelette somme de 52 milliards de francs à l'Etat Camerounais pour le compte de sa lutte contre la corruption en 2017. Qu'en dites-vous ?

RIRES. Je n'en sais rien, allez poser et vérifier sur quoi repose ces chiffres auprès de la CONAC. Mais en ce qui nous concerne, il faudra avant tout y

soustraire celle de 32 070 273 733 F CFA de ce montant qui nous est reproché, au regard des preuves que je viens de vous apporter. Quant au reste de vingt milliard environ sur son épargne de 52 000 000 000 F CFA, elle pourra vous en donner la provenance. Notre société et moi-même n'avons causé aucun préjudice à notre pays. Cette accusation n'est basée sur rien du tout, elle est infondée et injustifiée et je regrette que de telles déclarations et affirmations creuses proviennent d'un tel Organisme Etatique pour tant bien pensé par le Chef de l'Etat. C'est dommage !

Mais votre nom en tant individu est également cité dans ce rapport 2017. Qu'en est-il monsieur le Directeur ?

C'est dommage, peut être c'est simplement parce que je m'appelle Sylvestre NGOU-CHINGHE. Mais je continuerais à m'appeler ainsi et travaillerai sans relâche pour le progrès de notre pays et de nos concitoyens. N'en déplaise à certains.

Evidemment, vous ne voyez nulle part en lisant ce fameux rapport là où je suis mis en cause personnellement sur l'ensemble de leurs allégations ; mais cela ne les a pas empêché de faire l'amalgame en me citant personnellement mais sans m'imputer personnellement des reproches. Encore que celles mises à la charge de la société CONGELCAM ne sont aucunement avérées. Lorsqu'il fallait citer d'autres entreprises dans ce document, c'est uniquement la raison sociale de leur personne morale qui a été faite, mais s'agissant de CONGELCAM S.A, la CONAC a vite fait d'inclure mon nom.

Au cours de sa traditionnelle émission le lundi 21 janvier 2019, la CONAC a repris qu'il y aurait eu des fraudes sur les manifestes et les sorties frauduleuses des marchandises sous le couvert de la facilité d'enlèvement directs et des soustractions de certaines déclarations d'apurement par des commissionnaires-transitaires -vous ?

Tout d'abord, je regrette que la CRTV, media d'Etat à capitaux public ne soit ouverte qu'à la CONAC qu'elle utilise à longueur de journée, sans possibilité de contradiction en vu de travestir les faits à notre égard au public. Même invitée à notre conférence de presse le 14 janvier dernier, la CRTV radio et télé ne sont pas venues, préférant donner la parole unilatéralement à la CONAC, qui elle-même pourtant aussi invitée, était absente à notre conférence de presse.

S'agissant de votre question proprement dit, il s'agit de simples allégations sans aucune donnée chiffrée ou indications sur les périodes et quantités de marchandises mises en cause. C'est trop facile et chacun peut faire pareille déclaration. L'objectif bien compris de la CONAC

est de vouloir nous accabler inutilement. A l'écouter, toute personne habituée aux opérations d'importation avec la Douane comprend parfaitement qu'elle ne sait même pas de quoi elle parle. Et une fois de plus, je regrette que la CONAC refuse d'utiliser les ressources humaines mises à sa disposition. Je me souviens qu'au cours de nos travaux en 2014, de hauts responsables de la Douane et notamment M. ESSI MBALE en faisait partie. Pourquoi ne pas recourir à de telles expertises pour se faire expliquer et bien comprendre le mécanisme d'importation des produits périssables notamment halieutiques, et les opérations douanières qui en découlent ?

Il s'agit bien évidemment d'une science et ne s'y hasarde pas qui veut. Mais bon ! ça peut se comprendre, si la CONAC avait pour mission de faire un travail sincère à notre égard, plutôt que de camoufler les idées préconçues à notre endroit en les teintant des chiffres imaginaires, elle se serait rendue à la bonne source, et éviterait de telles déclarations aussi ridicules.

Comment comprendre qu'en même temps les douanes camerounaises vous félicitent pour votre assiduité dans le règlement de vos taxes et que d'un autre côté la CONAC vous condamne ?

Une fois de plus, je souhaite que vous alliez vous-même lui poser la question. La CONAC traite avec d'autant plus de fauité notre entreprise et moi-même que notre existence se justifie difficilement à ses yeux. C'est inquiétant pour l'avenir des affaires dans notre pays et encore plus, pour le rôle, le bien fondé, et la nature du travail de cette Institution en qui le Chef de l'ETAT a pourtant placé beaucoup d'espoir et de sérieux. Pendant que le rapport de la CONAC concernant par exemple la BICEC porte effectivement sur les activités de cette banque en 2017, la CONAC s'est comportée avec notre entreprise comme une mer sans rivage. Dans tous les cas, c'est en considération du respect de toutes les obligations par notre entreprise vis-à-vis de l'Administration des douanes dans la catégorie import que la société CONGELCAM a reçu du Ministre des Finances les prix suivants :

- Premier prix pour challenger, meilleur taux de réalisation des contrats sur les quatre trimestres de l'année 2017 ;

- Deuxième prix du plus grand contribuable ;

- Deuxième prix de forte progression des droits payés catégorie import.

Nul doute que nous serons encore, pour le moins, nominés cette année, pour notre assiduité au cours de l'année écoulée.

Je vous remercie monsieur le Directeur Général.

La rédaction

Tameze refuse encore Cardiff



Au début du mercato hivernal, Cardiff a approché l'OGC Nice au sujet de son milieu de terrain Adrien Tameze (24 ans, 21 matchs en L1 cette saison), mais l'international camerounais avait décliné la proposition. Selon L'Équipe, le club gallois a récemment tenté une nouvelle offensive avec une offre de 9 M€, mais l'ancien Valenciennais, qui souhaite rester sur la Côte d'Azur afin d'apprendre sous les ordres de l'entraîneur Patrick Vieira, a une nouvelle fois dit non ! Une bonne nouvelle pour l'effectif des Aiglons, un peu moins pour leurs finances.

Vada ne perd pas espoir pour Sala



Après de nouvelles recherches ce jeudi, les autorités ont annoncé la fin des fouilles concernant l'avion du buteur de Cardiff Emiliano Sala (28 ans), disparu lundi soir des radars au-dessus de la Manche. Une décision que son ancien coéquipier aux Girondins de Bordeaux, Valentin Vada (22 ans, 2 apparitions en L1 cette saison), n'accepte pas. "J'ai décidé de publier ce message car je veux que les recherches pour Emiliano se poursuivent. Il faut qu'une conclusion soit apportée aux recherches. Je demande à tout le monde de faire comme moi, sur les réseaux sociaux, pour que les fouilles ne soient pas abandonnées, et que sa famille obtienne enfin une réponse...", a déclaré le milieu de terrain dans une vidéo publiée sur son compte Twitter. Plus tôt dans la journée, le capitaine des Canaris Valentin Rongier expliquait également que "tant qu'il n'y aurait pas de corps retrouvé, il serait impossible de faire le deuil".

Ettori et le "mauvais signal" Fabregas

Recruté cet hiver en provenance de Chelsea, Cesc Fabregas (31 ans, 2 matchs en L1 avec Monaco cette saison) suscite de grandes attentes du côté de l'AS Monaco. Mais l'arrivée du milieu de terrain espagnol, saluée par beaucoup, n'emballa pas forcément l'ancien gardien de l'ASM, Jean-Luc Ettori, qui y voit un message négatif envoyé dans la lutte pour le maintien.

"Fabregas ? Un mauvais signal pour moi, parce que Henry a dit que maintenant il allait pouvoir 'jouer'... Sauf que ce n'est plus l'heure de jouer, il faut combattre", a lancé l'ancien Bleu dans les colonnes du journal Nice-Matin. Même si son profil



technique n'est pas forcément taillé pour la lutte en bas de classement, l'ancien Gunner va apporter beaucoup d'expérience.

La Ligue rappelle les règles du jeu

Championnat professionnels. La formule de ces compétitions en deux poules a été expliquée à la presse hier, à Yaoundé.



Yaoundé, le 24 janvier 2019. Les responsables de la Ligue de football expliquant la formule du championnat aux journalistes

Les journalistes de sports appelés à couvrir les championnats de la Ligue de football professionnel du Cameroun (Lfpcc) ont été conviés à une séance de travail avec les responsables du service des compétitions, hier à son siège, à Yaoundé. Il faudra d'entrée de jeu s'habituer à la nouvelle appellation des deux championnats, à savoir Ligue 1 et Ligue 2. « Par rapport au contrat avec Mtn, nous sommes à la dernière année et il y a des clauses qui prévoient qu'à cette dernière année, la visibilité de Mtn sur tout ce que la Ligue fait est réduite à 35%. L'une des conséquences de cette réduction de la visibilité, c'est la perte du nom du championnat. Nous aurons cette année Ligue 1 et Ligue 2 tout simplement », a indiqué Henri Mballa Owono, le chargé d'études au département des affaires sportives, d'entrée de jeu hier, à la presse.

Quant à la formule des deux championnats, ce n'est plus un secret, qu'en Ligue 1 ou en Ligue 2, on jouera en deux poules. Il a été question de revenir sur les mécanismes pour déterminer le champion et ses suivants. « En Ligue 1, il y aura un championnat en aller et retour pour les 9 clubs par poule, soient 18 journées. A l'issue de cette étape, les trois premières équipes de chaque poule seront retenues pour les play-offs. Un championnat à six clubs en aller et retour, à

l'issue duquel le 1er sera déclaré champion du Cameroun, le 2ème vice-champion, ainsi de suite », a expliqué Henri Mballa Owono, précisant d'ailleurs que les points acquis à la première phase (championnat par poule) ne comptent plus à la phase de play-offs. Pour la relégation en Ligue 2 : « Le Conseil d'administration a validé le projet selon lequel un seul club sera relégué en Ligue 2 ». Pour y arriver, les trois derniers clubs de chaque poule disputeront un championnat à six, en aller et retour, au terme duquel le dernier sera relégué en Ligue 2.

« Un match par pelouse et par semaine »

Pour ce qui concerne le championnat de Ligue 2, ce sera la même formule mutatis mutandis. Après la deuxième phase des play-offs, les trois premières équipes accéderont en Ligue 1. Et comme un seul descendra en Ligue 2, l'on aura un championnat à 20 clubs la saison prochaine. « Le Comité exécutif de la Fécafoot a pris acte de ce que le conseil d'administration a formulé le vœu que le Tournoi interpoules de l'année prochaine nous produise quatre qualifiés et non trois pour que nous puissions obtenir 16 clubs en Ligue 2 la saison prochaine », a expliqué Mballa Owono. L'on fera alors un retour à des championnats en poules uniques de 20 en

Ligue 1 et 16 en Ligue 2 la saison prochaine.

Au sujet des stades devant abriter les rencontres, les responsables de la Lfpcc ont dévoilé ceux « de la Can » affectés à ces championnats, même si d'autres matchs seront programmés dans des stades municipaux, à la demande des clubs : « La Ligue 1 se jouera les mercredis et les dimanches et la Ligue 2 les mardis et les samedis. C'est le principe. Mais, il peut arriver que dans une ville comme Bamenda, où il y a deux équipes de Ligues 1 et une de Ligue 2. Il peut arriver que les deux équipes de Ligue 1 jouent à l'extérieur et que la seule équipe de Ligue 2 joue à domicile. Dans ce cas on programme le match de Ligue 2 le dimanche ». Seulement, le ministère des Sports, bien qu'ayant accepté que la Ligue utilise « les stades de la Can », a posé des balises. « Le ministère a dit que nous avons un match par pelouse et par semaine. Les stades de la Can sont là. Mais, leur utilisation est assez limitée. Nous allons nous atteler à faire une programmation telle que le public soit satisfait », a promis le chargé d'études au département des affaires sportives. Racing de Bafoussam par exemple, a-t-on appris, a choisi comme terrain d'accueil à domicile de ses matchs, le stade municipal de Foumbot. Une infrastructure qui a connu d'importants aménagements par le maire de la localité.

Ligue 1 : 26 janvier – 26 mai 2019

Que deviennent alors les équipes de la zone intermédiaire du classement, à savoir les 4ème, 5ème et 6ème ? « On ne peut pas faire d'omelette sans casser un œuf. La contrainte du respect du calendrier de la Caf nous impose cette formule et malheureusement, l'un des points négatifs de cette formule, c'est que les trois équipes du ventre mou du tableau n'auront que 18 matchs de championnat complétés par la Coupe du Cameroun. De toutes les formules qui se présentaient, celle-là a été jugée mieux par le Conseil d'administration pour tenir compte des contraintes de calendrier surtout », a répondu Henri Mballa Owono. Pour la sécurité lors des matchs dans les zones anglophones, le responsable de la Lfpcc a rassuré : « Nous avons eu une séance de travail avec les autorités administratives locales qui nous ont assuré que tout était mis en œuvre pour que ces activités sportives se tiennent dans de meilleures conditions. Les matchs vont se jouer à Bamenda, au stade du complexe Yong sport. De ce point de vue, au niveau sécuritaire, il n'y a pas de problème ». Le championnat de Ligue 1 commence le samedi, 26 janvier et s'achèvera exactement le 26 mai 2019.

Achille Chountsa

Les stades engazonnés retenus

A Yaoundé : Stade Ahmadou Ahidjo, Stade annexe 1 et Stade militaire
A Limbé : Stade Omnisports, Centenary stadium et Middle Farm
A l'Ouest : Stade de Kouekong
Programme de la première journée
Samedi, 26 janvier 2019
Stade militaire de Yaoundé : 16h Eding sport – Yong sport
Dimanche, 27 janvier 2019
Stade Ahmadou Ahidjo : 15h30 Tonnerre – Union
Stade de Yong sport à Bamenda : 15h30 Pwd – Apejes
Stade municipal de Melong : 15h30 Stade Renard – Feutcheu FC
Stade Omnisports de Kouekong : 15h30 Fovu – Les Astres
Centenary stadium de Limbé : 15h30 Avion du Nkam – Coton sport
Stade Omnisport de Limbé : 15h30 New stars – Colombe
Stade annexe n°1 de Yaoundé : 15h30 As Fortuna – UMS de Loum

Eding-Yong sport en ouverture

Championnat. Les deux équipes s'affrontent ce samedi 26 janvier 2019 au stade militaire de Yaoundé.



Mbankomo, le 18 avril 2018. Eding contre Union (Ph d'archives).

Le championnat de Ligue 1 reprend droit de citer ce week-end sur l'étendue du territoire national. Après une longue période d'inactivité due à des différends d'ordre divers, les 18 équipes en lice sont toutes fixées sur leurs adver-

saires dans les deux poules dressées à cet effet. Pour le match d'ouverture prévu ce samedi 26 janvier 2019, Eding sport de la Lékié reçoit au stade militaire, Yong Sport academy de Bamenda.

Absent sur le plan continental

après avoir remportée la Coupe du Cameroun, l'équipe du président Saint Fabien Mvogo, est déterminée à jouer les premiers rôles cette année au regard des recrutements stratégiques faits par l'administration. « C'est déjà une bonne chose de savoir que

le championnat va reprendre. Eding va jouer le haut de tableau cette année. On a l'effectif pour atteindre le sommet sans frémir. Yong sport doit mieux se préparer », fait savoir Didier Onana, supporter d'Eding sport. Les académiciens de Bamenda peaufinent eux aussi leur préparation avec quelques arrivées majeures dans les rangs et surtout plusieurs matchs amicaux dans les jambes.

La saison dernière, Eding avait pris le dessus sur Yosa en aller et retour. Ces résultats n'avaient pas empêché les pouillains d'Emmanuel Doumbe Bosso d'occuper le 6ème rang au classement final avec 47 points alors que l'équipe de la Lékié était 7ème avec 46 points. « C'est une bonne affiche pour lancer la saison. Le championnat a beaucoup trainé avec des querelles de bureau au détriment des joueurs, principaux acteurs de ce sport. J'espère juste qu'il n'y aura pas un autre renvoi parce que tout est possible ici chez nous. Mon équipe est prête », s'inquiète Brice Olivier Noah, inconditionnel de Tonnerre kalara club de Yaoundé. Ces deux équipes sont logées dans la poule B.

Solière Champlain Paka

La Caf disqualifie Ismaily d'Egypte



Suite aux jets de projectiles sur les arbitres camerounais ayant occasionné l'arrêt du match qui opposait vendredi dernier Ismaily d'Egypte au Club Africain de Tunis, lors de la 2e journée de la phase de groupe de la ligue des champions, la CAF a décidé d'exclure le club égyptien de la compétition.

Le match avait pris fin à huit minutes de son terme. Alioum Sidi, Mekouande Evariste et Elvis Noupoué n'avaient guère de choix que de mettre, de manière prématurée, un terme à cette rencontre. Le trio arbitral camerounais avait été pris à partie par les supporters égyptiens qui contestaient leurs décisions arbitrales. Les jets de pierres et de bouteilles d'eau avaient entraîné plusieurs interruptions du match, avant son arrêt définitif à huit minutes de la fête. Les arbitres camerounais avaient quitté le stade sous forte escorte policière.

Statuant sur ce cas hier, l'ins-

tance faitière du football continental n'est pas allée d'une main légère. La CAF « a décidé d'appliquer le règlement de la compétition et d'annoncer officiellement l'élimination d'Ismaily FC », a expliqué l'instance africaine dans un courrier adressé à la Fédération égyptienne et publié sur son compte Twitter. « Les fans d'Ismaily FC ont continuellement jeté des pierres et des bouteilles d'eau sur l'arbitre assistant et l'équipe adverse », a-t-elle justifié. L'élimination du club a été décidée par la Commission d'organisation des compétitions interclubs et de la gestion du système d'octroi des licences de clubs. Selon la CAF, le Conseil de discipline pourrait éventuellement imposer « d'autres sanctions ». Une lourde sanction qui arrive à point nommé, eu égard de ce que ces supporters sont des récidivistes et dont le stade a été retenu pour l'organisation de la CAN 2019.

Avec 45x2.com

Neymar, la grosse inquiétude

Ligue 1. Touché à la cheville face à Strasbourg (2-0) en Coupe de France mercredi, l'attaquant du Paris Saint-Germain souffre du 5ème métatarsien droit, au même endroit de son opération de l'an dernier.



Paris, le 23 janvier 2019. Neymar (n°10) blessé, assis.

Une blessure qui suscite une vive inquiétude au sein du club de la capitale française, Paris Saint-Germain, le leader actuel du championnat de Ligue 1. «Neymar, il est à l'hôpital en ce moment. Je suis inquiet, oui... C'est compliqué, c'est le même pied (que la saison dernière, ndr).» Juste après la qualification du Paris

Saint-Germain en Coupe de France face à Strasbourg (2-0) mercredi, l'entraîneur parisien Thomas Tuchel n'avait pas caché son inquiétude concernant Neymar. Sorti en pleurs à la 61e minute de jeu, le Brésilien a été victime d'une sérieuse blessure à la cheville.

Neymar, la rechute ?

Si l'après-match a été mar-

qué par des échanges houleux entre les Alsaciens et les Parisiens concernant le Brésilien (voir article ici), l'inquiétude a désormais pris le pas sur l'agacement au sein du club de la capitale. En effet, les premiers examens médicaux passés par Neymar ont confirmé ses douleurs au cinquième métatarsien droit, soit l'endroit exact de son

opération de l'an dernier. «Les premiers examens pratiqués ont mis en évidence une réactivation douloureuse de la lésion du cinquième métatarsien droit. Le traitement dépendra de l'évolution dans les prochains jours. Toutes les options thérapeutiques doivent être envisagées», peut-on lire dans un communiqué officiel du PSG ce jeudi.

Sa participation face à MU déjà compromise, mais pas que...

A trois semaines du 8e de finale de la Ligue des Champions face à Manchester United, il s'agit bien évidemment d'un possible coup dur en perspective pour Paris. Même dans le meilleur des cas, la participation de Neymar pour ce choc européen semble incertaine. Et surtout, il ne faut pas écarter le pire. Comme le PSG l'a indiqué, «toutes les options thérapeutiques doivent être envisagées», dont celle d'une nouvelle opération selon la radio RMC ! Et si Neymar passe à nouveau sur le billard pour ce problème à la cheville, son indisponibilité sera de plusieurs mois. L'an dernier, l'international auriverde avait ainsi manqué plus de trois mois de compétition malgré une course contre-la-montre pour participer au Mondial. Après la blessure de Marco Verratti, également incertain pour défier MU, le PSG n'avait vraiment pas besoin de ça.

A.C avec maxifoot

Brèves

Garcia s'exprime sur une piste... du Psg



Ciblé par le Paris Saint-Germain sur ce mercato d'hiver, le milieu de terrain d'Everton, Idrissa Gueye (29 ans, 20 matchs en Premier League cette saison), a éclot du côté de Lille sous les ordres de Rudi Garcia (2009-2013). Invité à commenter les progrès de son ancien protégé, l'actuel coach de l'Olympique de Marseille a estimé que le Sénégalais dispose largement des moyens pour s'imposer avec le club de la capitale.

"C'est un joueur qui s'est beaucoup bonifié depuis que je l'ai lancé à Lille. C'est un garçon de qualité, un homme qui a des

valeurs. Ça a été difficile pour lui, il est arrivé avec Pape Souaré et ça a toujours été un jeune qui a beaucoup travaillé, a noté le technicien en conférence de presse. Il a beaucoup travaillé techniquement et tactiquement. Aujourd'hui c'est un joueur de très haut niveau, je ne suis pas étonné qu'on en parle dans les plus grands clubs européens. Il va faire son trou, quel que soit le club où il va arriver, si jamais il quitte son club." Pour l'heure, ce scénario demeure très incertain puisque le PSG a trouvé un accord pour le milieu du Zénith Saint-Petersbourg Leandro Paredes.

Bientôt un terrain d'entraînement à Nitoukou

Fécavolley. Un appel de fonds a été lancé pour le financement de cette infrastructure située dans le département du Mbam et Inoubou.



Nitoukou, le 24 janvier 2019. Le préfet du Mbam et Inoubou posant la première pierre pour le terrain de volleyball.

La Fédération camerounaise de volleyball (Fécavolley) a entamé un vaste chantier. C'est celui du développement et de la construction des infrastructures sportives, devant permettre un meilleur apprentissage, pour les pensionnaires des centres de formation. Dans le cadre de la construction de terrain de volleyball en zone rurale, la localité de Nitoukou, située dans le département du Mbam et Inoubou, sera dotée, dans les prochains mois d'une plate-forme. La

construction d'un terrain de volleyball, fruit d'un partenariat entre la Fédération camerounaise de volleyball et la commune de Nitoukou, qui en a fait la demande. Une décision au regard de l'engouement des jeunes dans cette contrée, très passionnés par la pratique du volleyball. C'est le deuxième village qui bénéficiera d'un espace, après celui d'Assala 1, qui a été inauguré au mois de décembre dernier.

Afin de permettre une accélération des travaux, pour une li-

vraison de l'ouvrage dans les plus brefs délais, la fédération ratisse large et tend la main à toutes les bonnes volontés. Ainsi, un appel de fonds a été lancé par le président de l'instance faitière pour le financement du terrain de Nitoukou, avec espoir d'un écho favorable. « Un crown funding est lancé pour le financement dudit terrain. Nous espérons que cet appel rencontrera le même engouement et le même enthousiasme comme ce fut le cas pour la construction du terrain

de volleyball du village d'Assala 1. Vos contributions volontaires sont attendues », lance Serge Abouem.

Pour les responsables de la fédération, toutes les dispositions et formalités administratives sont achevées, et la pose de la première pierre du gymnase a eu lieu hier, à Nitoukou. Les travaux qui démarrent dans les prochains jours, vont durer deux mois, et la livraison du chantier est prévue pour le 8 mars 2019. A cet effet, un reporting nominatif sera fait chaque jour par la fédération pour la transparence des opérations.

La construction de ce terrain de volleyball à Nitoukou rentre dans la politique de la Refondation mise en place par l'exécutif en place à la Fécavolley depuis son arrivée. Les choix des zones du grand Mbam et de la région de l'Extrême-Nord pour le développement et la mise en place de ces infrastructures de proximité sont stratégiques. « Les techniciens ont découvert des qualités morphologiques des jeunes originaires de ces zones. Il est question de susciter en eux le goût de la pratique de cette discipline. Une production en masse pourrait bénéficier aux équipes nationales de différentes catégories dans le moyen et long terme », nous a indiqué une source proche de la Fécavolley. Après Nitoukou, l'on annonce les villes de Bertoua et Bangangté pour la mise en place des projets de gymnase.

Moïse Moundi

Henry mis à l'écart

Monaco. Le club a annoncé ce jeudi avoir suspendu son entraîneur Thierry Henry de ses fonctions. En attendant, son adjoint Franck Passi assurera l'intérim.



A peine arrivé, déjà reparti ! Il a seulement trois mois, Thierry Henry remplaçant Leonardo Jardim sur le banc de l'AS Monaco. Mais l'aventure du champion du monde français sur le Rocher touche à sa fin ce jeudi, puisque le club monégasque a officiellement suspendu le champion du monde 1998 de ses fonctions « dans l'attente d'une décision définitive ». En attendant, son adjoint Franck Passi assurera l'intérim, mais quel coup de tonnerre !

Un bilan catastrophique pour Henry à l'ASM

A vrai dire, absolument personne ne pouvait s'attendre à cette décision. Même pas Henry, qui expliquait encore ce jeudi en conférence de presse vouloir « faire le tri » dans son effectif, afin de « partir à la guerre ». Mais la bataille pour le maintien se fera donc sans lui, et cela doit sans aucun doute être lié à son bilan assez catastrophique depuis son arrivée sur le Rocher, avec seulement 4 victoires pour 5 matchs nuls et 11 défaites, toutes compétitions confondues. Malgré l'arrivée de

nombreuses recrues lors du mercato hivernal et le retour de certains cadres blessés, à l'instar de Rony Lopes, Henry n'aura pas réussi à inverser la tendance et la piètre élimination face à Metz (1-3) en Coupe de France ce jeudi pourrait être la goutte d'eau qui a fait déborder le vase des dirigeants. Et si Passi fera de son mieux pour assurer l'intérim, qui reprendra véritablement le flambeau ?

Ce jeudi, le Daily Mirror avait lancé une folle rumeur annonçant le départ imminent d'Henry et avait donc vu juste. Et pour remplacer le Français, le média britannique évoquait un retour fou de Jardim ! Licencié en octobre dernier, le Portugais peut-il vraiment revenir à la tête de Monaco ? A l'occasion d'un entretien accordé à L'Equipe mardi, l'ancien coach du Sporting Portugal a clamé son amour pour l'ASM en assurant qu'il allait un jour revenir. Mais dès maintenant ? Il s'agirait d'une énorme surprise et d'un choix très étonnant de la part des dirigeants princiers. Cependant, dans le football, tout est possible.

Les six cyclistes camerounais à la queue du peloton

Tropicale Amissa Bongo 2019. Le premier est au 76e rang au classement général sur les 82 compétiteurs engagés dans la compétition, qui a démarré lundi dernier au Gabon.



Tropicale Amissa Bongo, le 18 janvier 2016. La course lors de la première étape entre Kango et Lambarene(2).j

deux jours de la fin de la 14e édition de la Tropicale Amissa Bongo au Gabon, course qui a démarré le 21 janvier 2019, force est de constater les Camerounais ne brillent pas dans cette compétition. Ceux-ci sont largement à la traîne et occupent pour la plupart la queue du peloton du cir-

cuit, rendue à sa quatrième étape. Au terme de la 3e étape courue mercredi dernier, c'est le statu quo au classement, pour les six cyclistes camerounais engagés qui marquent le pas sur place. Clovis Kamzong, l'une des chances de médaille du Cameroun, ne parvient pas à se frayer un chemin dans le pe-

loton de tête. Au classement général, le coureur et sociétaire de Snh vélo club, arrive au 42e rang sur les 82 compétiteurs. Tous les espoirs d'un rapprochement dans le haut du tableau, se sont envolés pour les ambassadeurs camerounais, lors de la 3e étape, entre Franceville-Lecom, où il termine à la

76e place et remporte le prix de la combativité de l'étape. Pour rappel, il occupait le 11e rang au terme de la deuxième étape Franceville-Okondja.

Lors de l'étape 3, les autres Camerounais Arthuce Tella 65e, Rodrigue Noumawe franchissent la ligne d'arrivée au 65e et 69e rang. Une étape Leconi-Franceville, remportée par l'érythréen Biniam Girmay hailu, âgé de 18 ans. Il a créé la surprise en s'imposant au sprint final, en devançant le maillot jaune Nicolo Bonifazio et l'allemand André Greipel, vainqueur de onze étapes sur le tour de France. Nicolo, vainqueur des deux premières étapes, conserve le maillot de leader avec une avance de 13 secondes.

La Tropicale Amissa Bongo qui s'achève le 27 janvier 2019, à lieu entre le Gabon et la Guinée équatoriale. L'épreuve commence à Bongoville et se termine à Libreville, le parcours comprend sept étapes, sur une distance totale de 860 kilomètres. La course fait partie du calendrier Uci Africa Tour 2019 en catégorie 2.1, quinze équipes participent à la course, dont quatre formations continentales professionnelles, une équipe continentale et dix équipes nationales.

M.M

Brèves

Cardiff : Sala, fin des recherches

Après de nouvelles recherches ce jeudi, les autorités ont annoncé la fin des fouilles concernant l'avion du buteur de Cardiff Emiliano Sala (28 ans), disparu lundi soir des radars au-dessus de la Manche. Malgré les efforts déployés ces derniers jours, aucune trace de l'appareil n'a été détectée.

"Mon équipe vient de se réunir afin de faire un point sur les recherches et l'opération de sauvetage, en cours depuis la disparition de l'avion lundi soir. Malgré tous les efforts déployés par les forces aériennes et de recherches des îles anglo-normandes, du Royaume-Uni et de la France, qui ont couvert environ une superficie de 4400 km², et après l'examen des données téléphoniques et des images des satellites, nous n'avons pas été en mesure de trouver la moindre trace de l'avion, du pilote et du passager.

Il y a eu plus de 24 heures de recherches continues, avec un total 80h de vol pour trois avions et cinq hélicoptères. Deux ba-

teaux de sauvetage étaient également impliqués, ainsi que l'assistance de nombreux bateaux. Nous avons revu toutes les informations disponibles, et malgré notre connaissance de l'équipement d'urgence à bord de l'avion, nous avons pris la décision difficile d'arrêter les recherches.

Les chances de survie à ce stade sont extrêmement faibles. Les proches des deux hommes ont été informés de cette information et mes pensées vont pour les familles du pilote et du passager en ces temps extrêmement difficiles. Le dernier appareil, qui cherchait l'avion et ceux à bord, est désormais revenu.

Même si nous ne cherchons plus activement, l'incident reste ouvert et nous allons emmener des messages à tous les navires et aéronefs de la région pour surveiller la moindre trace de l'avion perdu. Cela continuera indéfiniment", peut-on lire dans un communiqué publié par le chef de la police.